

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

**COMMUNE D'OKOLA**

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

LEKIE DIVISION

**OKOLA COUNCIL**

GENERAL SECRETARY

CONTRACT BOARD

**DECISION MUNICIPALE N° \_\_\_\_\_ /DM/CO/JO3.04/SG/SM/2026**

Portant attribution du marché passé après Dossier de Demande de Cotation N°001/DC/CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2026 du 14 Avril 2026 pour l'acquisition de matériel pour la case communautaire d'Okola, dans le Département de la Léké, Région du Centre.

**MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la Commune d'Okola**

**FINANCEMENT : BIP MINADER - EXERCICE 2026**

**Le Maire de la Commune d'Okola,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°537 du 21 août 1952 portant création de la Commune Mixte Rurale d'Okola ensemble ses divers modificatifs subséquents ;

Vu l'arrêté N° 033 du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics ;

Vu l'arrêté N°000239/A/MINDDEVEL du 5 mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 9 février 2020 dans la Commune d'Okola, Département de la Léké, Région du Centre ;

Vu la circulaire N°005/C/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;

Vu le budget de la Commune d'Okola pour l'Exercice 2026 ;

Vu l'Avis de Demande de Cotation N°001/DC/CO/JO3.04/SG/SM/CIPM/2026 du 14 Avril 2026 pour l'acquisition de matériel pour la case communautaire d'Okola, dans le Département de la Léké, Région du Centre.

Considérant les nécessités de service ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les **ETS NAED, BP. : \_\_\_\_\_ Yaoundé, Tél. : 675 34 67 57**, sont attributaire du marché relatif au Dossier de demande de cotation susvisé, pour un montant **Toutes Taxes Comprises (TTC) de cinq millions neuf cent quatre-vingt mille deux cent dix-neuf (5 980 219) francs CFA et un délai d'exécution de soixante (60) jours.**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Okola, le

**Ampliations : LE MAIRE.**

- PREFET-I/MONATELE pour information ;
- ARMP-CE/YAOUNDE pour publication ;
- DDMINMAP/MONATELE pour information ;
- Président CIPM/OK
- CHRONO/ARCHIVES.



**11 JUIN 2026**

*M. Na Vincent De Paul*